

ANNEXE 3**Cas des retraits d'engagements d'années antérieures rendant les AE disponibles**

<u>Cas de gestion</u>	<u>Code raccourci</u>	<u>Exemple</u>
Dépenses financées par fonds de concours	FDC	Les AE ouvertes par voie de fonds de concours peuvent être réutilisées pour une nouvelle dépense conformément à l'intention de la partie versante ou pour être reversées au tiers qui cofinance la dépense.
Changement de tiers bénéficiaire à hauteur de la reprise de l'engagement dans des conditions similaires	CHGT TIERS	Défaillance d'une entreprise Changement de l'identité du tiers ou du bénéficiaire
Correction d'une erreur d'imputation budgétaire ou comptable ou blocage technique d'un engagement dans le SIFE	ERR TECH	Mauvaise imputation dans une nomenclature budgétaire ou comptable Erreur de manipulation dans le système d'information financière de l'État
Réutilisation des AE engagées pour l'indemnité de dédit lors de l'affermissement d'une tranche conditionnelle	DEDIT	Dans le cadre de l'exécution d'un marché à tranches, si l'indemnité de dédit n'est finalement pas due, les AE qui ont été engagées peuvent être réutilisées pour l'affermissement de la tranche conditionnelle.
Réagencement de postes au sein d'un engagement sans modification de l'objet de la prestation	LIGNE GESTION	Modification des lignes de gestion d'un engagement juridique dans Chorus
Modifications réglementaires de comptabilisation ou de modalités techniques de gestion des dépenses dans le système d'information financière de l'État	MODIF REG	Modification des règles de consommation pour un type d'engagement Modification du taux de la taxe sur la valeur ajoutée Modification de l'organisation financière (changement de centre de service partagé, changement de comptable assignataire) Modification du flux d'exécution de la dépense dans le système d'information financière de l'État Mise en place d'une nouvelle interface entre une application ministérielle et Chorus
Exonération de pénalités du titulaire d'un marché, pour permettre le remboursement des pénalités précomptées ;	EXO PENA	Lorsque le titulaire d'un marché est finalement exonéré des pénalités qui ont été précomptées, elles lui sont remboursées. Pour permettre ce remboursement, les AE engagées peuvent être réutilisées.

<u>Cas de gestion</u>	<u>Code raccourci</u>	<u>Exemple</u>
Mise en place d'une transaction	TRANS	Dans le cas d'une transaction entre l'administration et un tiers, l'engagement initial doit être finalisé dans Chorus. Les AE d'années antérieures rendues disponibles peuvent être réutilisées pour le nouvel engagement relatif à la transaction dans la limite du montant que l'administration doit verser au tiers.
Pour une opération d'investissement concourant à la réalisation, à l'adaptation ou au maintien en condition opérationnelle de matériels de guerre, armes, munitions ou matériels assimilés, cités aux articles L2331-1 et L2335-2 du code de la défense	MCO	Pour les dépenses du ministère de la défense, en cas de modification d'engagements au sein d'une opération d'investissement sans incidence sur son montant global, les AE d'années antérieures rendues disponibles par un retrait d'engagement peuvent être réutilisées.

Cas particulier :

Retrait d'AE année en cours sur EJBA	EJBA	en cas de retrait d'un engagement effectué au cours de l'année mais complémentaire à un engagement d'une année antérieure (<i>cas conduisant à la création d'une pièce REJB sous Chorus</i>)
---	------	--